

Initiatives ministérielles

Il est absolument essentiel que nous réaffirmions notre engagement à l'égard de mesures précises de lutte contre la violence faite aux femmes et d'éradication de cette violence. Toutes nos interventions doivent viser la tolérance zéro. Il ne suffit pas que les gouvernements agissent et que le Parlement agisse. Nous devons tous agir dans la société.

Nous pouvons poser de nombreux gestes précis, si nous le souhaitons. C'est nettement une question de volonté. Je voudrais conclure en citant un commentaire paru récemment dans un éditorial du *Star* de Whitehorse. Il résume très bien la question:

Le premier mandat d'un gouvernement est de servir ses électeurs. Il est difficile d'imaginer un rôle plus important que celui de protéger le bien-être physique des gens, sinon leur vie, contre les actes de violence criminelle au foyer.

Je prie tous les députés de s'intéresser sérieusement à cette question dans leur circonscription et ici, à la Chambre des communes, de même que d'appuyer tout projet de loi qui viendrait en aide à ces services de soutien et nous inciterait à maintenir notre engagement à ne tolérer absolument aucune violence à l'égard des femmes.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, j'ai une brève question. J'ai trouvé intéressant d'entendre le chef du Nouveau Parti démocratique parler de la violence faite aux femmes. La députée ne semblait pas très encline à penser que le gouvernement fédéral devrait s'en remettre davantage aux oeuvres charitables cherchant à remédier aux conséquences de la violence faite aux femmes plutôt qu'à s'attaquer aux causes du problème.

Je sais qu'elle appuierait probablement des mesures de sensibilisation qui régleraient une partie de ces problèmes. Elle n'a pas vraiment parlé de la position de son parti sur l'imposition de peines plus sévères et la réforme du système de justice pénale de façon qu'il prévoie des sanctions adéquates dans le cas d'actes de violence. Que pense-t-elle des droits des victimes, par rapport aux droits des criminels?

J'apprécierais qu'elle nous fasse part de la position de son parti sur ces questions très importantes, qui ont trait à la prévention de la violence non seulement contre les femmes, mais contre tous les Canadiens.

• (1305)

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, je me ferai un plaisir de répondre à ces questions. En fait, je crois avoir traité assez en détail de certaines questions ayant trait à la justice criminelle, notamment du contrôle des armes à feu et du fait que ceux qui ont commis des crimes avec violence ne devraient pas avoir accès à des armes à feu.

Deuxièmement, il est d'importance capitale que le gouvernement prenne rapidement des mesures pour modifier le Code criminel et faire de l'intoxication criminelle une nouvelle infraction.

Troisièmement, de toute évidence, tout programme visant à contrer la violence faite aux femmes doit prévoir des mesures sévères à l'intention des auteurs des crimes en question.

Pour ce qui est des droits des victimes, c'était exactement de cela que je parlais aujourd'hui. Les victimes ont le droit d'avoir des services de soutien et de counselling. D'abord et avant tout,

elles ont le droit de ne pas devenir des victimes. Nous devons prendre les mesures préventives qui s'imposent, offrir les ressources adéquates, dans nos villes et nos campagnes, pour que les femmes sachent qu'il est inacceptable qu'elles subissent de la violence. Il existe des recours.

Il y a des gens qui peuvent les défendre. Il existe des maisons de transition. Il existe des services de soutien. Les femmes doivent rester libres d'en décider elles-mêmes, parce que nous devons respecter leurs choix. Nous voulons toutefois éviter que des femmes deviennent victimes de violence. Nous pouvons y parvenir dans une large mesure en prenant les moyens que j'ai mentionnés aujourd'hui.

M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais demander à la députée du Yukon ce qu'elle pense de la violence.

Lorsque j'étais enfant, on nous disait de ne jamais nous habiller de rouge lorsque nous allions chercher le bétail au champ car cette couleur pouvait enragier le taureau.

J'ai souvent été témoin, dans ma communauté, d'actes de violence. En y regardant de plus près, on constate qu'il y a toujours une tension qui est en quelque sorte la conséquence des comportements de l'une ou l'autre partie.

Comment pouvons-nous l'éviter? Comment pourrions-nous prévenir des actes pareils dans de nombreux cas? Il s'agit de prévenir en évitant de provoquer lorsque nous savons qu'un problème existe déjà.

Voilà la réponse à nos problèmes. Il faudrait, d'une certaine façon, désamorcer les causes des problèmes familiaux ou conjugaux.

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, j'espère que le député, à qui je donnerai le bénéfice du doute, ne veut pas dire que les femmes provoquent par leur comportement la violence dont elles sont victimes.

Je préfère croire que le député voulait proposer des façons d'aider les familles qui ont des problèmes conjugaux ou familiaux. Je pourrais en suggérer plusieurs.

Tout d'abord, nous pourrions adopter des mesures économiques afin de réduire le chômage. Il ne fait aucun doute, et toutes les études le prouvent, que la pauvreté et le chômage contribuent à la violence dans la société.

Deuxièmement, il est essentiel que les gouvernements de tous les niveaux assurent la sécurité des citoyens, en appliquant les mesures déjà prévues dans le système de justice criminelle afin de sévir contre ceux qui commettent des actes de violence; nous devons aussi faire en sorte que les gens aient accès à un groupe de services de base.

Il suffit de voir, par exemple, la façon dont certains services de police au Canada utilisent leurs unités de prévention de la violence familiale. Je pense notamment au service de police de London, en Ontario, qui s'est doté d'un programme très progressiste. Lorsque le personnel est appelé à se rendre dans un foyer, on s'assure qu'un travailleur social soit présent et qu'il puisse y avoir un service de consultation suivi. On a donc recours non pas à une seule mesure mais à plusieurs.